

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

LOI N°1/16 DU 17 JUIN 2021 PORTANT RATIFICATION PAR L'ETAT DU BURUNDI DE L'ACCORD DE FINANCEMENT DU PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DURABLE DES CHAINES DE VALEUR DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE AU BURUNDI (PADCAE-B) ENTRE L'ETAT DU BURUNDI ET LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BAD)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Le Conseil des Ministres ayant délibéré ;

L'Assemblée Nationale et le Sénat ayant adopté ;

PROMULGUE :

Article 1 : L'Etat du Burundi ratifie l'accord de financement du Projet d'Appui au Développement Durable des Chaînes de Valeur de l'Agriculture et de l'Elevage au Burundi (PADCAE-B) entre l'Etat du Burundi et la Banque Africaine de Développement (BAD).

Article 2 : La présente loi entre en vigueur le jour de sa promulgation.

Fait à Gitega, le 17 juin 2021

Evariste NDAYISHIMIYE.-

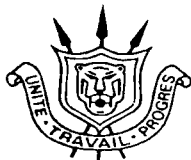
PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU ET SCELLE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,

LE MINISTRE DE LA JUSTICE,

Jeanine NIBIZI.

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

INSTRUMENT DE RATIFICATION PAR L'ETAT DU BURUNDI DE L'ACCORD DE FINANCEMENT DU PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DURABLE DES CHAINES DE VALEUR DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE AU BURUNDI (PADCAE-B) ENTRE L'ETAT DU BURUNDI ET LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BAD)

Nous, Evariste NDAYISHIMIYE,

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI,

Ayant vu et examiné l'Accord de financement du Projet d'Appui au Développement Durable des Chaînes de Valeur de l'Agriculture et de l'Elevage au Burundi (PADCAE-B) entre l'Etat du Burundi et la Banque Africaine de Développement (BAD) ;

L'avons approuvé et l'approuvons en toutes et chacune de ses dispositions conformément à la législation en vigueur au Burundi ;

Déclarons que ledit Accord est accepté, ratifié et confirmé ;

Promettons qu'il sera intégralement et inviolablement observé ;

EN FOI DE QUOI, Nous avons donné le présent Instrument de Ratification revêtu du Sceau de la République.

Fait à Gitega, le 17 juin 2021

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU ET SCELLE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,

LE MINISTRE DE LA JUSTICE,

Jeanine NIBIZI.

